

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

SCRUTIN DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

Demande de révision de la liste électorale établie pour l'élection du Comité Social Territorial

PARTIE À REMPLIR PAR L'AGENT

Nom de l'agent :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Né(e) le :/...../..... à

Grade :

- Qualité : ☐ Titulaire
☐ Stagiaire
☐ Contractuel de droit public
☐ Contractuel de droit privé

(L'agent doit obligatoirement être en activité au 1^{er} décembre 2026 et justifier d'un contrat d'une durée supérieure à 6 mois ou d'une succession continue de contrats d'au moins 6 mois, depuis au moins 2 mois).

COLLECTIVITÉ (Préciser le nom) :

- ☐ COMMUNE
☐ C.C.A.S.
☐ EPCI - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
☐ EPCI - SYNDICAT

AGENT INTERCOMMUNAL (employé par plusieurs collectivités) :

- ☐ OUI
☐ NON

Si oui, dans quelles collectivités :

1- (collectivité principale)

2-

3-

Objet de la réclamation :

- ☐ Inscription
☐ Radiation
☐ Omission
☐ Autres.....

- **Motif :**

- **Joindre obligatoirement un justificatif** (arrêté, contrat en cours etc.)

FAIT À

LE
SIGNATURE

À retourner pour le 14 octobre 2026 au plus tard
sous enveloppe timbrée (tarif en vigueur)

à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes
1, boulevard Louis Aragon – 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
ou par mail à l'adresse suivante : electionsprofessionnelles2026@cdg08.fr

PARTIE RÉSERVÉE AU CENTRE DE GESTION

Décision du Président du Centre de Gestion chargé de dresser la liste électorale :

Observations :

Le :
Signature :